

CONSEIL RESTREINT

SECRET

Vendredi 2 AVRIL 1993

SITUATION EN AFRIQUE ET DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

Participaient à ce conseil restreint, présidé par le Président de la République :

M. BALLADUR	Premier ministre
M. LEOTARD	Ministre d'Etat, ministre de la défense
M. JUPPE	Ministre des affaires étrangères
M. ROUSSIN	Ministre de la coopération

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

M. VEDRINE	Secrétaire général
M. le général QUESNOT	Chef d'état-major
M. DELAYE	Conseiller

CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. l'Amiral LECOINTRE	Chef du cabinet militaire
-----------------------	---------------------------

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

M. FOUGIER	Secrétaire général
------------	--------------------

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

M. BOIDEVAIX	Secrétaire général
--------------	--------------------

MINISTERE DE LA DEFENSE

M. NICOULLAUD	Directeur du cabinet
M. l'Amiral LANXADE	Chef d'état-major des armées
M. le général RANNOU	Chef du cabinet militaire

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

M. DENOIX de SAINT MARC	Secrétaire général
-------------------------	--------------------

I - RWANDA

M. LEOTARD et l'Amiral LANXADE font état de l'aggravation de la situation qui impose de choisir entre l'évacuation des ressortissants européens sous la protection de nos troupes et le retrait de celles-ci ou le renforcement de notre dispositif qui devrait compter de 1200 à 1500 hommes.

M. ROUSSIN demande que son ministère soit plus étroitement associé à la préparation de la décision.

Le Premier ministre considère qu'aujourd'hui nous sommes contraints de décider de renforcer notre dispositif avec un millier d'hommes supplémentaires. Mais si la situation doit se prolonger, nous devons réexaminer notre position.

Le Président de la République estime que, bien que la France ne soit pas liée au Rwanda par un accord de coopération en matière de défense, il faut respecter l'esprit de ce type d'accord avec les Etats d'Afrique noire, dans une agression qui est, en grande partie, d'origine étrangère. Il décide de renforcer les troupes stationnées à Kigali.

II - Ex-YOUGOSLAVIE

MM. JUPPE et LEOTARD évoquent les mesures prises pour contrôler l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine et le trafic fluvial sur le Danube. La contribution de la France à ces deux mesures est déjà arrêtée sans que des difficultés particulières soient à signaler.

En revanche, la mise en application éventuelle du plan VANCE-OWEN soulève des problèmes difficiles : quel sera le volume de la participation de la France ? pour quelle durée ? dans quelle articulation avec l'OTAN ?

Le Premier ministre fait part de sa perplexité sur ce point. Il redouterait que la France s'engage pour plusieurs années, dans les Balkans, sous commandement américain et avec peu de chances de réussite.

Le Président de la République relève qu'on est encore dans le domaine de l'hypothèse, car le plan VANCE-OWEN n'est pas encore approuvé. Il rappelle son refus de voir les troupes françaises passer sous le commandement de l'OTAN et sa demande qu'une position particulière leur soit reconnue. Il faut que les Etats-Unis fassent des concessions sur l'organisation du commandement.

Il constate que les vues du Gouvernement concordent largement avec les siennes sur ce point.